

## Appel à projets

### Pour l'attribution des deux arcades « Services personnels »



Image de synthèse du quartier du Rolliet. Source : Office de l'urbanisme, Pixalab, 2022

**Grand Projet des Cherpines**  
**Commune de Plan-les-Ouates**  
**Quartier du Rolliet, bâtiments D et G1**

**Maîtrise d'ouvrage : Coopérative du Rolliet**

**Délai de candidature au 17 mai 2026**

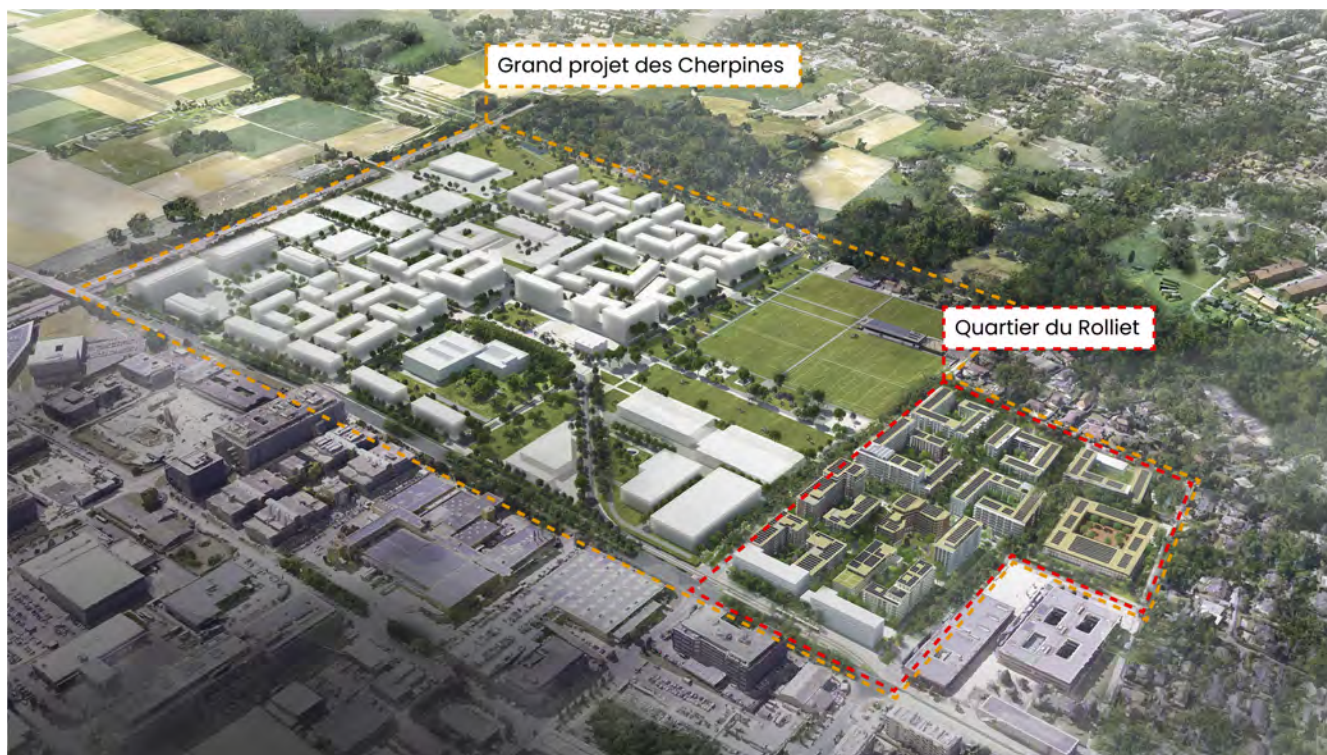
## Contexte

### **Le grand projet des Cherpines et le quartier du Rolliet**

Le grand projet des Cherpines est situé sur les communes de Confignon et de Plan-les-Ouates. Il accueillera des logements, une zone de développement industriel et artisanal, des activités marchandes, des équipements sportifs, des équipements culturels ainsi que des lieux de loisirs et rencontres. Récemment prolongée, la ligne de tramway 15 compte deux arrêts au sein même du périmètre du projet.

Le quartier du Rolliet sera la première pièce dans le grand projet des Cherpines. Comprenant pas moins de 1'000 logements, sa construction par étapes a débuté au printemps 2024 et s'étendra jusqu'en 2029.

Obtenez plus d'informations sur le quartier aux adresses suivantes : [www.rolliet.ch](http://www.rolliet.ch) et [www.aménagementplo.ch/projet-le-rolliet](http://www.aménagementplo.ch/projet-le-rolliet)



Localisation sur la base de l'image de synthèse du grand projet des Cherpines. Source : Office de l'urbanisme, Pixalab, 2024

### **Les Activités contribuant à la Vie de Quartier (AVQ)**

La Commune de Plan-les-Ouates, le Canton de Genève et l'ensemble des développeurs du quartier (structuré sous la forme de la Coopérative du Rolliet) ont mis en place un programme destiné à la « Qualité de la vie de quartier ». Son but est de dédier 5 % des surfaces brutes de plancher du périmètre (soit une superficie totale d'environ 5'000 m<sup>2</sup>) aux Activités contribuant à la Vie de Quartier (AVQ). Ce terme regroupe des activités qui génèrent une faible valeur ajoutée économique (et ne sont donc pas en mesure de payer un loyer au prix du marché) et une forte valeur ajoutée sociale.

Des surfaces non-marchandes sont déjà réservées aux besoins communaux (crèches, arcades jeunesse, etc.) et à des associations retenues par la Commune lors d'un appel à projet effectué en 2018. En outre, une partie des arcades ont déjà fait

l'objet d'un appel à projets en 2025. Cependant, un certain nombre d'arcades ne sont pas encore attribuées, un appel à projets est dès lors lancé afin de solliciter des porteurs et porteuses de projets.

### **Plan d'ensemble des arcades AVQ du quartier du Rolliet**

Un plan d'ensemble des arcades planifiées dans le quartier du Rolliet est disponible en annexe du présent document. Il permet d'identifier l'emplacement des arcades ainsi que les activités projetées à l'échelle du quartier.

### **Temporalité des appels à projets pour les arcades AVQ du quartier du Rolliet**

La construction des différents îlots du quartier s'étendra sur plusieurs années. Ainsi, un premier appel à projets a permis l'attribution de trois arcades en 2025. Aussi, le présent appel à projets fait partie d'une deuxième phase d'attribution concernant neuf arcades dont la livraison est prévue au premier semestre 2027 (voir plan d'ensemble des arcades AVQ). Une troisième phase d'appel à projets aura lieu durant l'année 2027 pour le reste des arcades à attribuer, situées dans les îlots dont la livraison sera plus tardive.

### **Évolutivité du projet**

Suite à la sélection du projet lauréat, un pré-accord sera signé entre la coopérative du Rolliet et les preneurs et preneuses de l'arcade (voir point 8 du présent appel à projets). L'objectif est d'instaurer un dialogue entre les deux parties, permettant d'accompagner et de faire évoluer le projet lauréat pour garantir une parfaite adéquation entre les services proposés et les besoins du quartier, tout en stabilisant le modèle d'affaire et garantissant une viabilité économique du projet.

### **Candidatures conjointes et regroupement d'activités**

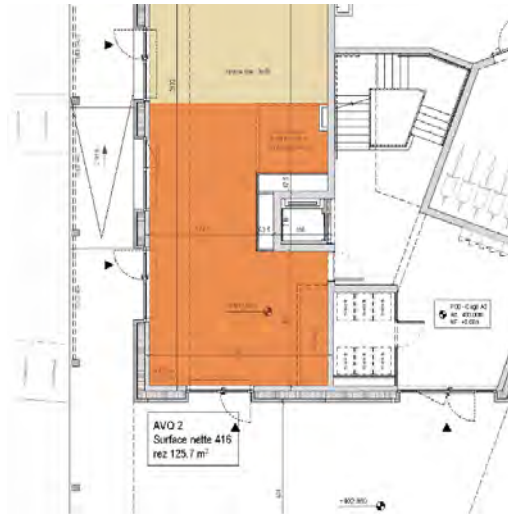
Les éventuelles candidatures dont l'activité projetée ne répond pas à l'ensemble des attendus obligatoires et/ou ne correspond pas à la taille de l'arcade sont tout de même encouragées. En effet, si des candidatures complémentaires au bon fonctionnement de l'arcade sont proposées, un regroupement des activités sera évalué. De même, la surface annoncée pourrait, selon les candidatures reçues, être cloisonnée et séparée pour correspondre aux besoins individuels des activités.

En outre, les candidatures conjointes sont encouragées. Dans cette optique, nous invitons les candidats à mentionner les besoins en surface et les critères spécifiques (visibilité recherchée, accès, etc.).

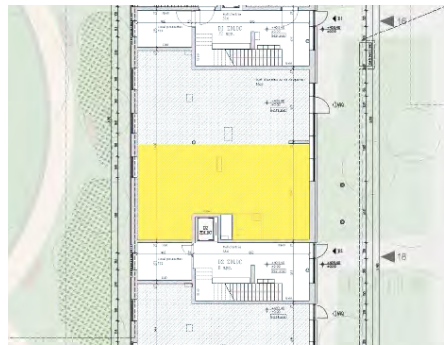
### **Acteurs et actrices du projet**

La Coopérative du Rolliet regroupe l'ensemble des bailleurs tant privés que publics. Elle est représentée par un Conseil d'administration. Horizon Rolliet est en charge de l'exploitation de la Coopérative et des mesures servicielles de celle-ci, dont la gestion locative des arcades AVQ, l'animation du quartier ainsi que la mise en œuvre d'une centrale de mobilité, d'un espace de quartier et d'un coworking. Rez Actifs est le mandataire chargé de l'élaboration et du suivi du présent appel à projets.

## Les arcades « Services personnels »



Plan indicatif de l'arcade Services Personnels I



Plan indicatif de l'arcade Services Personnels II

### 1) Localisation

La première arcade « Services personnels » se situe dans l'îlot G1. Sa façade principale donne directement sur l'axe piéton nord-sud majeur conduisant de la route de Base au cœur du quartier. Au nord, se situe le chemin des Longues Rasses, accessible à la circulation.

La deuxième arcade « Services personnels » se situe dans l'îlot D. Sa façade principale donne directement sur l'axe piéton nord-sud majeur conduisant de la route de Base au cœur du quartier. Elle est concomitante à une arcade Sport & Mouvement. Sa façade ouest donne sur la cour intérieure de l'îlot.

### 2) Raison d'être des arcades

Proposer des services personnels bénéfiques au quartier (coiffeur, barbier, onglerie, manucure, pédicure, esthétique, institut de beauté, etc.).

### 3) Programmation : usages attendus et synergies recherchées

#### Attendus

Afin de répondre à la définition d'activité AVQ énoncée dans la partie « contexte » du présent document, il est nécessaire que le projet réponde aux attendus obligatoires ainsi qu'à un maximum des attendus optionnels énumérés ci-dessous :

#### a. Obligatoires :

1. L'offre doit être en mesure de participer à l'animation du quartier, par exemple :
  1. proposer des événements ponctuels accessibles à un large public ;
  2. proposer des prix abordables et/ou des offres solidaires.
2. Proposer, dans la palette d'activités exemplifiées, des prestations adaptées à un public varié ;
3. Offrir des horaires étendus (en adéquation avec les rythmes de travail) ;
4. Proposer des produits cosmétiques associés à l'activité et qui soient bons pour la santé ;
5. Garantir une politique d'achat locale et/ou durable ;
6. Se conformer aux exigences SNBS Quartier et Minergie-P-ECO dans l'aménagement intérieur des arcades (une description détaillée des critères et exigences à respecter sera fournie plus en aval du projet).

#### b. Optionnels :

1. L'activité proposée doit prêter une attention particulière à son impact environnemental (produits utilisés, déchets produits, etc.) ;
2. Proposer une offre spécifique pour les seniors (ex : des coiffures lors de traitement oncologique) ;
3. L'activité est régulièrement associée dans l'emploi ou la formation de personnes dans son domaine, par exemple en apprentissage, en reconversion professionnelle, en situation de handicap, etc ;
4. L'arcade peut être partagée par plusieurs professionnels, voire divisée ;
5. Proposer une offre de produits disponibles à la vente.

#### Synergies identifiées

Afin de favoriser le partage de compétences et la mutualisation des espaces dans le quartier, plusieurs synergies ont été identifiées avec différentes arcades du quartier.

L'activité envisagée pour les arcades « Services personnels » doit dès lors prendre en compte les synergies identifiées avec les arcades listées ci-après. Les porteurs et porteuses de projet sont aussi invité-es à décliner les synergies entrevues et ouvrir le champ des possibles.

Arcades identifiées (voir le plan en annexe pour l'emplacement des arcades) :

- Arcade Santé & Bien-être ;
- Arcade Sport & Mouvement ;
- Établissement médico-social (EMS) ;
- Établissement pour personnes handicapées (EPH) ;
- Fondation Foyer-Handicap (FFH) ;
- Horizon Rolliet ;
- Immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

## 4) Caractéristiques des locaux

### Description des arcades

L'arcade « Services personnels » I comprend 53 m<sup>2</sup> de surface utile. Il est cependant possible de subdiviser l'espace pour permettre à plusieurs structures d'occuper l'arcade en mutualisant certains espaces (sanitaires, salle de pause). Elle dispose d'une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'arcade « Services personnels » II comprend 90.8 m<sup>2</sup> de surface utile. Elle dispose d'une entrée accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette arcade est concomitante à l'arcade « Services personnels » I. Une mutualisation de certains espaces pourra s'avérer nécessaire (sanitaires), et/ou un sas entre les deux arcades devra être réalisé, provoquant la perte de quelques mètres carrés. Des précisions techniques seront données plus en aval du projet. Si la surface est garantie, son emprise exacte pourrait varier de celle représentée sur le plan.

Les deux arcades seront livrées avec les aménagements de base et les finitions semi-brutes, soit : la structure porteuse, l'enveloppe, la mise en chauffe, la distribution d'eau, les chapes, les sanitaires et les murs lissés. Elles ne disposent pas d'espace de stockage en sous-sol.

### Travaux à entreprendre par le locataire

Comme énoncé dans la description des arcades, les locaux sont livrés semi-bruts. Il revient donc au locataire d'entreprendre à sa charge les aménagements intérieurs (peinture, revêtement du sol, cloisons, portes intérieures, etc.).

### Livraison et durée

La livraison de l'arcade « Services personnels » I est prévue pour juillet-août 2027, tandis que la deuxième est prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2027. Cependant, ces dates sont indicatives et peuvent encore légèrement évoluer dans le temps.

La durée du bail est en principe de 5 ans, renouvelable.

### Prix du loyer et charges

Le prix du loyer au m<sup>2</sup> SU par année est de 150.- CHF.

Les frais suivants sont à la charge du locataire : chauffage, eau, électricité, ainsi que l'ensemble des frais d'exploitation. Taxes, impôts et assurances.

## 5) Contenu des candidatures

Chaque candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Lettre de motivation
  - Expliquer les corrélations entre l'activité envisagée et les attendus (AVQ) du point 3 du présent appel à projet
  - Mentionner les éventuelles synergies avec d'autres arcades
- Dossier de candidature
  - Résumé opérationnel : descriptif de l'activité, des prix pratiqués, des objectifs, de l'analyse du marché
  - Modèle d'affaires (business model canevas)
  - Données financières : compte de résultat et bilan des deux derniers exercices (si existant), budget prévisionnel et/ou business plan, vue d'ensemble des besoins de financements
  - Éventuels besoins particuliers en termes d'aménagement

- Tout élément permettant de préciser l'activité : plan, photographie, référence, etc.
- Descriptif de l'équipe et CV des porteurs et porteuses de l'activité

En outre, en cas de sélection de la candidature par la Coopérative du Rolliet (voir point 8 du présent appel à projet), les porteurs et porteuses de projet devront par la suite être en mesure de fournir les éléments suivants préalablement à la signature de la promesse de bail :

- Budget détaillé des frais d'aménagement spécifiques des locaux
- État des lieux des recherches de financement nécessaires à l'aménagement des locaux, au versement de la garantie de loyer et au fonctionnement de l'activité (si applicable)
- Accord sur le bail-type envoyé par le bailleur préalablement à cette étape

## 6) Envoi des candidatures

Les candidatures doivent être envoyées d'ici au **17 mai 2026** par courriel à l'adresse suivante : [technique@plan-les-ouates.ch](mailto:technique@plan-les-ouates.ch)

Le candidat indiquera, lors de son envoi, le libellé suivant : « Coopérative du Rolliet – Candidature pour une arcade ». Un accusé de réception vous parviendra en retour.

Merci de bien vouloir adresser toute question éventuelle à : [info@rez-actifs.ch](mailto:info@rez-actifs.ch)

## 7) Critères d'évaluation

Le principal critère d'évaluation des candidatures sera la capacité de ces dernières à répondre aux principes AVQ, qui se traduisent par les attendus du point 3 du présent appel à projets.

Une grille d'évaluation permettra précisément de pondérer les candidatures sur la base des trois axes suivants :

- Compétences et expérience du porteur de projet & réalisme, ancienneté et ancrage du projet (*descriptif de l'équipe, CV, lettre de motivation*). 20 % de la note
- Finances du projet (*données financières*). 30 % de la note
- Impact social et environnemental du projet (*résumé opérationnel, modèle d'affaires, lettre de motivation*). 50 % de la note

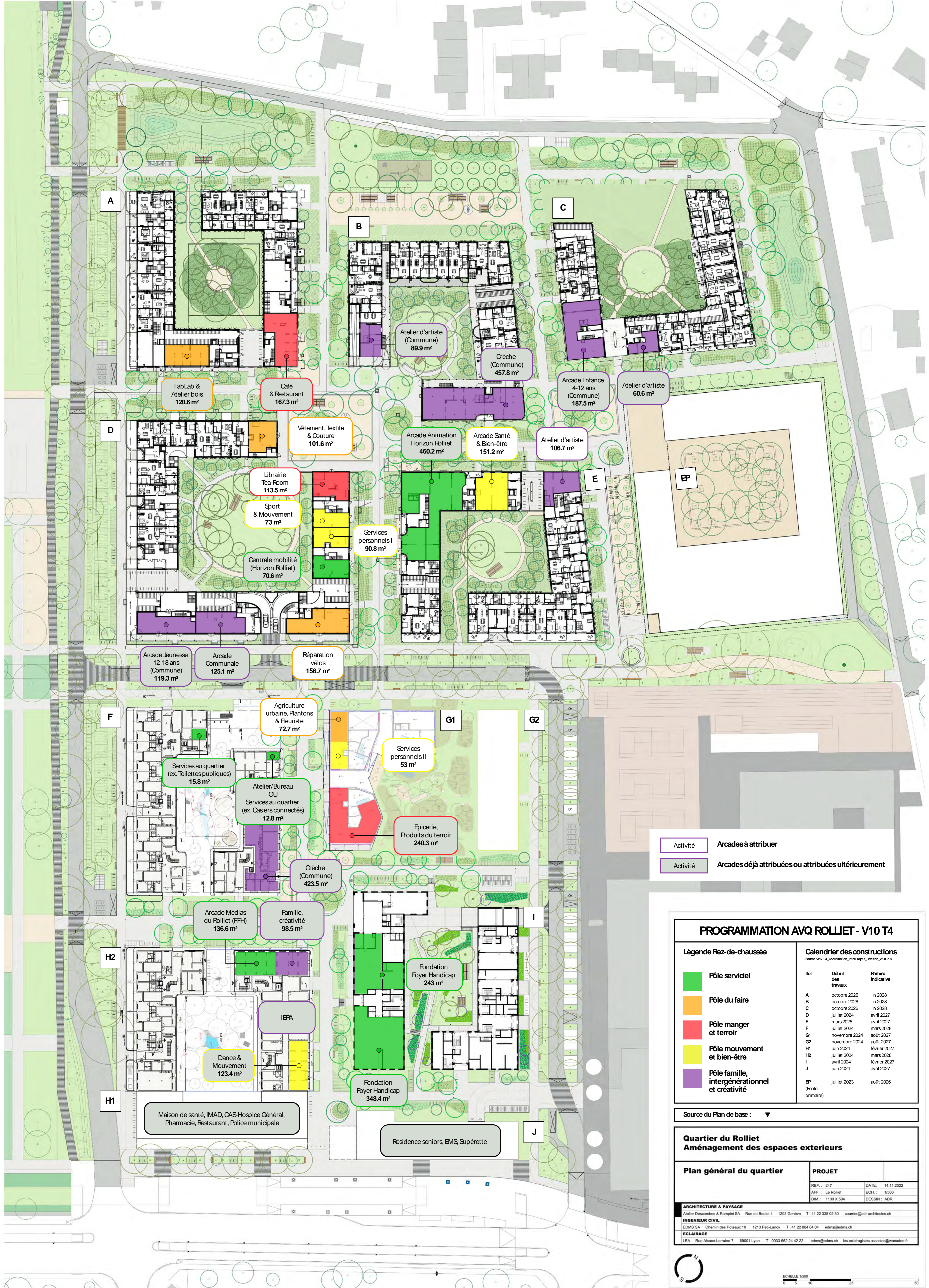
## 8) Modalités de sélection

Dans un premier temps, les candidatures seront étudiées par l'équipe de Rez Actifs sur la base des critères listés en point 7 du présent document. Suite à cette analyse, la grille d'évaluation ainsi que des recommandations seront adressées à la Coopérative du Rolliet.

Par la suite, la Coopérative pré-sélectionnera un ou plusieurs projets pour une audition sur la base des recommandations de Rez Actifs ainsi que de sa propre analyse des candidatures, basée sur la même grille d'évaluation.

Des entretiens avec la Coopérative du Rolliet auront lieu la première quinzaine de juin 2026. Nous vous remercions de bien vouloir vous libérer cette période-ci. La Coopérative du Rolliet sélectionnera un projet-lauréat avant l'été 2026.

Enfin, un accord d'exclusivité sera signé entre la coopérative du Rolliet et les porteurs et porteuses du projet lauréat, pour la signature d'une promesse de bail.



FabLab & Atelier bois  
120.6 m<sup>2</sup>

Café & Restaurant  
167.3 m<sup>2</sup>

Atelier d'artiste (Commune)  
89.9 m<sup>2</sup>

Crèche (Commune)  
457.8 m<sup>2</sup>

Arcade Enfance 4-12 ans (Commune)  
187.5 m<sup>2</sup>

Atelier d'artiste  
60.6 m<sup>2</sup>

Vêtement, Textile & Couture  
101.6 m<sup>2</sup>

Arcade Animation Horizon Rolliet  
460.2 m<sup>2</sup>

Arcade Santé & Bien-être  
151.2 m<sup>2</sup>

Atelier d'artiste  
106.7 m<sup>2</sup>

Librairie Tea-Room  
113.5 m<sup>2</sup>

Sport & Mouvement  
73 m<sup>2</sup>

Centrale mobilité (Horizon Rolliet)  
70.6 m<sup>2</sup>

Services personnels I  
90.8 m<sup>2</sup>

Arcade Jeunesse 12-18 ans (Commune)  
119.3 m<sup>2</sup>

Arcade Communale  
125.1 m<sup>2</sup>

Réparation vélos  
156.7 m<sup>2</sup>

Agriculture urbaine, Plantons & Fleuriste  
72.7 m<sup>2</sup>

Services au quartier (ex. Toilettes publiques)  
15.8 m<sup>2</sup>

Atelier/Bureau OU Services au quartier (ex. Casiers connectés)  
12.8 m<sup>2</sup>

Services personnels II  
53 m<sup>2</sup>

Epicorerie, Produits du terroir  
240.3 m<sup>2</sup>

Crèche (Commune)  
423.5 m<sup>2</sup>

Arcade Médias du Rolliet (FFH)  
136.6 m<sup>2</sup>

Famille, créativité  
98.5 m<sup>2</sup>

Fondation Foyer Handicap  
243 m<sup>2</sup>

Dance & Mouvement  
123.4 m<sup>2</sup>

Fondation Foyer Handicap  
348.4 m<sup>2</sup>

Maison de santé, IMAD, CAS-Hospice Général, Pharmacie, Restaurant, Police municipale

Résidence seniors, EMS, Supérette

Activité Arcades à attribuer  
Activité Arcades déjà attribuées ou attribuées ultérieurement

**PROGRAMMATION AVQ ROLLIET - V10 T4**

Légende Rez-de-chaussée		Calendrier des constructions	
<span style="color: green;">■</span>	Pôle serviceiel	lot	Début des travaux / Remise indicative
<span style="color: orange;">■</span>	Pôle du faire	A	octobre 2026 / n 2028
<span style="color: red;">■</span>	Pôle manger et terroir	B	octobre 2026 / n 2028
<span style="color: yellow;">■</span>	Pôle mouvement et bien-être	C	octobre 2026 / n 2028
<span style="color: purple;">■</span>	Pôle famille, intergénérationnel et créativité	D	juillet 2024 / avril 2027
		E	mars 2025 / avril 2027
		F	juillet 2024 / mars 2028
		G1	novembre 2024 / août 2027
		G2	novembre 2024 / août 2027
		H1	juin 2024 / février 2027
		H2	juillet 2024 / mars 2028
		I	juillet 2024 / février 2027
		J	juin 2024 / avril 2027
		EP (Ecole primaire)	juillet 2023 / août 2026

Source du Plan de base :

**Quartier du Rolliet Aménagement des espaces extérieurs**

Plan général du quartier	PROJET
REF : 247	DATE : 14.11.2022
AFF : Le Rolliet	ECH : 1/500
DIM : 1100 X 594	DESSIN : ADR

**ARCHITECTURE & PAYSAGE**  
Atelier Descombes & Rampini SA Rue du Beulet 4 1203 Genève T : 41 22 338 02 30 courriel@adr-architectes.ch  
**INGENIEUR CIVIL**  
EDMS SA Chemin des Poteaux 10 1213 Petit-Lancy T : 41 22 884 84 84 edms@edms.ch  
**ECLAIRAGE**  
LEA Rue Alsace-Lorraine 7 69001 Lyon T : 0033 662 24 42 22 edms@edms.ch les.ecclairagistes.associes@wanadoo.fr